



## COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action, 263 rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex  
CGT Enseignement privé, 263 rue de Paris, case 544, 93515 Montreuil cedex

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83



### **Suite au rapport de la Cour des comptes : pour la CGT Éduc'action et la CGT Enseignement privé, une autre "gestion" des personnels est possible !**

**La Cour des comptes a publié le 22 mai 2013 un rapport intitulé "Gérer les enseignants autrement", dans lequel un certain nombre d'analyses et de propositions sont présentées.**

Elles ne peuvent que nous inquiéter au moment où le ministre V. Peillon va engager des discussions sur la redéfinition du métier d'enseignants. La Cour reprend des propositions des gouvernements Sarkozy, propositions qui avaient été retirées suite aux mobilisations des personnels qui refusaient une gestion capitaliste de l'Éducation nationale.

Ainsi, faisant le constat que les statuts actuels des personnels enseignants ne tiennent pas compte d'une évolution du métier, la Cour propose une augmentation du temps de service, une annualisation de celui-ci et une généralisation de la bivalence.

Par ailleurs, au vu des difficultés de gestion des personnels, en particulier pour les mutations, la Cour préconise de généraliser le recrutement par les directeurs d'école et les chefs d'établissement en prenant comme exemple l'enseignement privé sous contrat. Elle propose, par ailleurs, un recrutement des enseignants à l'échelon académique et une affectation après "avis" du directeur d'école et du chef d'établissement.

De plus, constatant que la "rémunération [des personnels] apparaît faible à plusieurs égards" (on pourrait préciser que le point d'indice est gelé depuis 3 ans et que la perte de pouvoir d'achat atteint 13 % depuis 2000), la Cour conseille de généraliser la rémunération au mérite.

Tout ceci entres autres propositions...

Soulignons que l'enseignement agricole subit ces préconisations depuis 1989 avec, de facto, un contrôle inexistant de l'administration, voire son désengagement plus ou moins complet sur le suivi de la mission de service public transférée.

**La CGT Enseignement privé et la CGT Éduc'action s'opposent fortement à ces préconisations qui consistent une nouvelle fois à "mettre sous pression" les enseignants et à éclater le cadre national du service public d'Éducation.**

La CGT Éduc'action et la CGT Enseignement privé proposent l'institution d'une véritable coopération pédagogique dans les structures scolaires : permettre aux équipes de se concerter, d'assurer les tâches annexes (analyser les programmes, les pratiques pédagogiques, les besoins des élèves...) et d'élaborer des projets de coopération, nécessite la mise en place de décharges

horaires.

La CGT Enseignement privé et la CGT Éduc'action revendiquent une augmentation immédiate des salaires de 300 euros, en compensation des pertes subies ces dernières années ainsi qu'une carrière organisée sur 15 échelons, sans accélération au mérite, et avec l'intégration de la hors-classe dans la grille.

La CGT Éduc'action et la CGT Enseignement privé demandent un retour à un vrai mouvement national pour les personnels enseignants grâce avec une re-négociation des barèmes. Elles réaffirment que tous les supports existants doivent être traduits en postes et mis au mouvement. Dans un cadre de garanties collectives, elles revendiquent la notion de "mobilité choisie" et refusent la mise en place d'un clientélisme tel que cela existe dans l'enseignement privé sous contrat. Elles s'opposent à toute notion de "mobilité imposée" qui ne respecte pas le statut ou à la qualification de chaque enseignant.

**La CGT Enseignement privé et la CGT Éduc'action se montreront très vigilantes. Les débats sur la redéfinition du métier d'enseignant doivent aller dans le sens d'une amélioration et non se traduire par des régressions.**

*Montreuil, le 24 mai 2013*